

## COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL Du 23 mai 2016

### NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal :	19	Qui ont pris part à la délibération :	16
En exercice :	19	date de la convocation :	17/05/2016
Présents :	16	date d'affichage :	17/05/2016

Le vingt trois mai deux mil seize à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Marcilly-sur-Tille, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel LAVEVRE, Maire.

**PRESENTS** : BALLAND Daniel ; BILBOT Sylvie ; CHAUDRON François ; CHARRONNAT Sébastien ; GARCIA Marie ; LAVEVRE Daniel ; PAQUIS Agnès ; ROBIN Gilbert ; TARANCHON Coralie ; LEB Christian ; RONDOT Sandrine ; LOUET Catherine ; SKRZYPCZAK Marie-Claude ; FUMEY Sophie ; GAUTHEY-GENIN Bernadette ; SOLDATI Bruno.

**EXCUSES** : OGEAS Emmanuel ; POUPON Sylvain ; MERAT Nicolas.

**Secrétaire de séance** : BILBOT Sylvie

***Après approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 25/04/2016, M. le Maire donne lecture à l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner qu'il a signées depuis cette date, et annonce qu'il n'a pas exercé le droit de préemption qui lui est délégué.***

Ces DIA concernent les immeubles suivants :

- AC 92 et 93
- ZI 340, 343 et 349
- AC 26.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **N° 2016-05-23-033 : Création d'un poste d'Adjoint technique territorial**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1986 portant dispositions de la fonction publique territoriale,  
Vu les lois de février 2007 portant réforme de la fonction publique territoriale,

Monsieur le Maire explique qu'un agent d'entretien de l'école primaire, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2016. Dans ce contexte, il est nécessaire d'assurer son remplacement par le recrutement d'un agent technique territorial.

Ainsi, Monsieur le Maire souhaite recruter un(e) agent technique qui interviendrait à temps complet à l'Ecole primaire Henri Vincenot et dont les missions seront les suivantes :

- Organisation et réalisation de l'entretien de l'ensemble des bâtiments communaux
- Gestion de la préparation et du service des repas à la cantine scolaire
- Organisation de la transition de sortie de classe auprès des parents
- Responsable des produits d'entretien et relation avec les prestataires.

Monsieur le Maire dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Du fait des procédures administratives auprès du Centre de Gestion 21, la création de poste doit passer en Comité Technique paritaire puis faire l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi de deux mois, il convient de prendre la délibération au plus tôt afin de respecter les délais légaux et être opérationnel au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Aussi, Monsieur le Maire propose de créer le poste d'Agent technique territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de créer le poste d'Adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016,

#### **N° 2016-05-23-034 : Subvention exceptionnelle**

L'Association Escale 21 a pour objet d'animer et de coordonner des activités sociales et de loisirs avec le concours de salariés et de bénévoles, de susciter, d'exercer et de développer ces activités concernant la vie locale du territoire.

Dans ce cadre, l'Association Escale 21 a projeté de mettre en place une nouvelle action avec un minibus (9 places) dont le contenu et les objectifs sont de :

- Rompre l'isolement (social, familial, géographique) des seniors en les véhiculant de leur domicile aux lieux dont ils ont besoin de fréquenter (pharmacie, médecins, courses, cimetière...). Cette action va leur permettre d'être moins seule, d'être autonome concernant les besoins du quotidien.
- Accompagner et soutenir les personnes sans permis ou véhicule ou suite à un évènement traumatique temporaire,
- Créer du lien social entre les personnes bénéficiant de cette action.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant 500 € à l'Association Escale 21 pour lui permettre de réaliser le projet ci-dessous.

#### **N° 2016-05-23-035 : Accueil d'un groupe de musique à la bibliothèque municipale**

Le Conseil Départemental, par le biais de la médiathèque de Côte d'Or, invite la scène musicale locale à se produire dans les bibliothèques du réseau.

Dans ce cadre, la bibliothèque de Marcilly-sur-Tille, accueillera à titre gratuit, le groupe de musique Komodo le vendredi 24 juin 2016. Komodo nous livrera sa constellation de titres invitant au voyage dans la sphère des émotions.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de réaliser le projet ci-dessous
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Questions diverses :

Demande pour installation d'une rampe pour personnes à mobilité réduite afin d'accéder au bureau de tabac/presse. Il s'agit d'une propriété privée, aussi, la municipalité ne peut intervenir.

Jurés d'assises : tirage au sort de 6 personnes figurant sur la liste électorale pour la liste 2016 des jurés d'assises.

Ecoquartier AMI : présentation par les cabinets d'études du projet. Interrogation sur l'utilité/destination du hangar ?

Envoi par mail des invitations aux élus.

Conseil d'Administration du CCAS : réunion le mardi 31 mai 2016 à 19h.

Nom de domaine pour la bibliothèque : [www.bibli-marcillysurtille.fr](http://www.bibli-marcillysurtille.fr)

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.*